

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2009

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2009-2012 (C.M.P.) - (n° 1406)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 6

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 5

Rédiger ainsi le tableau de l'alinéa 2 :

MISSIONS	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement			Dont contribution au compte d'affectation spéciale Pensions		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Action extérieure de l'État	2,49	2,58	2,50	2,51	2,55	2,52	0,12	0,13	0,13
Administration générale et territoriale de l'État	2,60	2,62	2,56	2,59	2,62	2,55	0,47	0,51	0,54
Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales	3,22	2,93	2,92	3,48	3,16	3,03	0,23	0,25	0,27
Aide publique au développement	3,37	2,85	4,43	3,15	3,24	3,24	0,02	0,03	0,03
Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation	3,49	3,44	3,34	3,47	3,45	3,34	0,06	0,06	0,06
Conseil et contrôle de l'État	0,55	0,57	0,59	0,55	0,57	0,59	0,10	0,12	0,13
Culture	2,84	2,72	2,72	2,78	2,80	2,81	0,16	0,17	0,18
Défense	47,74	36,97	37,62	37,34	38,03	38,58	6,98	7,12	7,24
Direction de l'action du Gouvernement	0,49	0,52	0,53	0,54	0,51	0,51	0,02	0,03	0,03
Écologie, développement et aménagement durables	10,10	10,23	9,22	9,92	10,17	9,17	0,87	0,90	0,94
Économie	1,95	1,93	1,94	1,94	1,92	1,93	0,21	0,23	0,25
Enseignement scolaire	59,93	61,55	62,81	59,91	61,53	62,78	15,08	16,49	17,71
Gestion des finances publiques et des ressources humaines	11,58	11,38	11,39	11,32	11,52	11,51	2,25	2,42	2,55
Immigration, asile et intégration	0,51	0,51	0,51	0,51	0,51	0,51	0,01	0,01	0,01
Justice	8,30	7,12	7,09	6,63	6,92	7,02	1,13	1,25	1,37
Médias	1,02	1,01	0,99	1,01	1,00	0,99	0,00	0,00	0,00
Outre-mer	1,96	2,00	1,98	1,87	1,93	1,91	0,03	0,03	0,03
Politique des territoires*	0,38	0,35	0,30	0,37	0,38	0,36	0,00	0,00	0,00
Recherche et enseignement supérieur	24,51	25,43	26,10	24,10	24,95	25,70	2,12	2,38	2,61
Régimes sociaux et de retraite	5,21	5,45	5,75	5,21	5,45	5,75	0,02	0,00	0,00
Relations avec les collectivités territoriales	2,57	2,48	2,54	2,49	2,42	2,47	0,00	0,00	0,00
Santé	1,13	1,15	1,17	1,15	1,17	1,19	0,00	0,00	0,00
Sécurité	16,12	16,68	17,19	16,19	16,60	16,92	4,83	5,16	5,47
Sécurité civile	0,45	0,41	0,45	0,42	0,42	0,43	0,04	0,04	0,04
Solidarité, insertion et égalité des chances	11,16	11,57	12,12	11,14	11,58	12,13	0,21	0,23	0,25
Sport, jeunesse et vie associative	0,82	0,75	0,73	0,79	0,77	0,75	0,11	0,12	0,12
Travail et emploi	12,07	10,74	10,60	12,16	10,74	10,51	0,15	0,16	0,18
Ville et logement	7,63	7,30	7,28	7,66	7,53	7,37	0,05	0,05	0,06
Engagements financiers de l'État	44,64	46,75	49,19	44,64	46,75	49,19	0,00	0,00	0,00
Provisions	0,21	0,75	1,24	0,21	0,75	1,24	0,00	0,00	0,00
Plan de relance de l'économie	10,94	0,00	0,00	10,28	1,56	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Reprise de la mesure "avances" du plan de relance</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>-0,50</i>	<i>-0,50</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Pour mémoire : Pouvoirs publics	1,02	1,03	1,05	1,02	1,03	1,05	0,00	0,00	0,00

* Le montant de la contribution au CAS pensions de la mission Politique des territoires n'est pas égal à zéro mais est inférieur à 10 M€

Les plafonds par mission pour 2010 et 2011 tiennent compte des abattements de crédits liés à la mise en œuvre du plan de relance, correspondant aux cas où le plan de relance prévoit en 2009 ou 2010 l'anticipation de dépenses prévues dans le cadre du budget pluriannuel. Toutefois, dans le cas de la mesure "Avances" (action 2 du programme "Soutien exceptionnel à l'activité économique et à l'emploi"), la répartition des moindres dépenses reste à déterminer.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par rapport au tableau approuvé le 6 novembre 2008 et repris dans le texte de la commission mixte paritaire, le niveau des crédits par mission proposé aujourd'hui prend en compte les textes financiers adoptés depuis lors :

- il tient compte du texte définitif de la loi de finances initiale pour 2009 ;
- par coordination avec la loi de finances rectificative pour 2009, il intègre une nouvelle mission « Plan de relance de l'économie » pour laquelle des ouvertures de crédits sont prévues en 2009 et 2010 ;
- il prend en compte également les ajustements de programmation à la baisse nécessaires sur les autres missions du budget général, lorsque les crédits du plan de relance correspondent, au

moins partiellement, à l'anticipation en 2009-2010 de dépenses initialement prévues à compter de 2010 ;

- il majore l'évaluation des charges de la dette de 0,5 Md€ en 2010 et de 1 Md€ en 2011 (mission « Engagements financiers de l'Etat ») pour tenir compte de l'accroissement du volume de la dette de l'État ;

- il procède, comme le Gouvernement l'avait annoncé le 6 novembre dernier, aux ajustements nécessaires sur les contributions au compte d'affectation spéciale « pensions » de chaque mission, compte tenu de la révision à la baisse de l'inflation 2009, annoncée le 6 novembre.